



BULLETIN MUNICIPAL
D'ARGAGNON



Juillet 2021





SOMMAIRE



- ◆ *Le mot du Maire* *Page 3*

COMMUNE

- ◆ *Compte-rendu des délibérations : Séance du 16 septembre 2020* *Page 4*
- ◆ *Compte-rendu des délibérations : Séance du 27 octobre 2020* *Page 4 et 5*
- ◆ *Compte-rendu des délibérations : Séance du 2 décembre 2020* *Page 5*
- ◆ *Compte-rendu des délibérations : Séance du 31 mars 2021* *Page 5 et 6*
- ◆ *Compte-rendu des délibérations : Séance du 14 avril 2021* *Page 6 et 7*
- ◆ *Finances (Budgets : de la Commune, du service Assainissement et du Lotissement Labaigt)* *Page 7 à 12*
- ◆ *CCAS : Naissances, Aide pour le Centre de Loisirs et Livraison de Colis* *Page 12*

TRAVAUX

- ◆ *Lotissement Labaigt* *Page 13*
- ◆ *Travaux de Voirie* *Page 14*
- ◆ *Entretien des abords - Lamier - Bordures* *Page 14*
- ◆ *L'Adressage* *Page 14*
- ◆ *Construction de la nouvelle mairie* *Page 15*

FESTIVITES

- ◆ *Cérémonie du 8 Mai 1945* *Page 16*

VIE QUOTIDIENNE

- ◆ *Rappels et Vigilances : Animaux errants, Vitesse des véhicules, Les nuisances sonores, Vigilance cambriolage* *Page 17*
- ◆ *Rappels Utiles : Les inscriptions à l'école, le Relais des Assistantes Maternelles, Mémo déchets, Permanences des assistantes sociales, Permanences de la Conciliatrice de Justice, Recensement Militaire à 16 ans, Inscription d'Office sur les listes électorales à 18 ans* *Page 18 et 19*
- ◆ *Les bonnes adresses* *Page 20*
- ◆ *Vie des associations* *Page 21 et 22*
- ◆ *Passage du Tour de France à Argagnon* *Page 23*

LE MOT DU MAIRE



La crise sanitaire a débuté avec le début de notre mandat au printemps 2020, cette dernière a énormément perturbé la vie de chacun et plus globalement celle de la Commune. Cependant, chacun a su s'adapter et a fait preuve de patience face aux contraintes récurrentes. Notre façon de vivre ne sera plus tout à fait comme avant, mais la plupart des activités sont de nouveau possibles et cela est très important pour notre épanouissement.

Je tiens à féliciter tous ceux qui font preuve de solidarité dans cette période difficile.

La cohésion et le travail de l'équipe municipale dans ces moments particuliers ont permis de mettre en place nos premiers projets :

- * Obtention du permis d'aménager et du permis de construire de la nouvelle mairie.
- * Réalisation de l'aménagement de la seconde tranche du lotissement Labaigt permettant la mise en vente de 14 nouveaux lots.
- * Étude pour le projet du City stade

D'autres aménagements ont également été réalisés comme le renouvellement des deux défibrillateurs de la Commune, ils sont maintenant placés à l'extérieur des bâtiments communaux permettant un accès plus rapide. La portion de la voie communale (Impasse de l'école) a également fait l'objet d'une réfection de la chaussée.

La mise en place de la fibre continue, en partie enterrée comme en aérien, le déploiement progresse et les premiers abonnés seront bientôt éligibles, vous trouverez toutes les informations sur le site <https://lafibre64.fr>.

Une portion d'environ 700 m de voie communale (route de Pédauque) a été renouvelée par la Communauté de Communes de Lacq-Orthez. De nombreux travaux d'amélioration pour favoriser l'écoulement de l'eau ont également été exécutés.

Les finances de la Commune sont globalement saines et nous avons décidé, après une fine analyse, de ne pas modifier le taux d'imposition malgré les nombreux projets à venir.

Le projet le plus important avec la suite du lotissement Labaigt est la construction de la nouvelle mairie dont le gros œuvre doit débuter à l'automne 2021. Cette construction accueillera une partie spécialement dédiée à l'agence postale communale qui continue d'être très fréquentée par les Argagnonnais mais aussi par les habitants d'autres villages.

Je remercie particulièrement tout le personnel de la mairie pour leur réactivité lorsqu'ils ont dû s'adapter et modifier leur façon de travailler avec l'épidémie de la Covid.

Je souhaite à toutes les associations de notre village de retrouver leurs activités à la rentrée si le contexte sanitaire continue de s'améliorer.

Même avec le vaccin, il faut rester prudent et appliquer les différentes mesures sanitaires. Nous rentrons dans la période estivale. À toutes et à tous, je vous souhaite de très belles vacances.

Gilles LÉVÊQUE

Séance de la Réunion du Conseil du 16 Septembre 2020

2- Travaux de protection de la station d'épuration communale – Argagnon

Suite aux crues de décembre 2019, il a été constaté une érosion de la berge, côté droit dans le sens de l'écoulement de l'eau du ruisseau « Dous Santoures ». Cette érosion menace la station d'épuration.

Suite au passage d'un expert, la solution suivante a été arrêtée :

- pose d'enrochement de protection
- enlèvement d'embâcles
- adaptation du cours d'eau

Ces travaux seront réalisés par convention de maîtrise d'œuvre avec le Syndicat du Gave de Pau qui prendra en charge :

- les démarches administratives et techniques
- les autorisations administratives nécessaires
- les procédures et passations de marchés de travaux

Financement et phase des travaux :

1 - Mise en œuvre protection berge :

Coût	TVA	Rémunération du Syndicat – 7 % du HT	Total TTC
6.225,00	1245,00	433,75	7.905,75 €

2 – Plan de financement :

Subvention AEAG	Subvention Région	Reste à charge pour la commune
Non éligible	Non éligible	7.905,75 €

Cette opération sera réalisée courant Novembre 2020

Règlement en deux fois :

- . 40 % du montant TTC du marché des travaux.
- . Solde du coût réel de l'opération à l'achèvement de l'intégralité des travaux.

M. FEUGAS demande si on ne peut pas demander une prise en charge par les assurances.

A voir.

Voté à l'unanimité

Lecture de la délibération

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite aux crues de décembre 2019, la commune d'Argagnon a sollicité le Syndicat quant à une problématique d'érosion de la berge du Dous Santoures, menaçant la station d'épuration communale. Après expertise, la solution consiste en la pose d'enrochements de protection, l'enlèvement d'embâcles et l'adaptation du lit du cours d'eau.

Le coût prévisionnel des travaux à réaliser par le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau comprend la rémunération du Syndicat, fixée à 7% du montant HT des travaux. Elle couvre le temps passé à la réalisation des missions suivantes : ACT (assistance aux contrats de travaux), DET (direction de l'exécution des travaux), AOR (assistance aux opérations de réception) ainsi que la réalisation des dossiers réglementaires.

Pour que les travaux puissent avoir lieu, il est impératif de signer une convention qui fixe les modalités techniques et financières entre le Syndicat et la Commune pour la réalisation des travaux.

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention qui fixe les modalités techniques et financières entre le Syndicat et la Commune pour la réalisation des travaux.

Séance de la Réunion du Conseil du 27 Octobre 2020

4- Nouvelle dénomination officielle de voies de la Commune

Le Maire signale l'intérêt de donner une nouvelle dénomination officielle du « chemin Poublan » et de la « route de Bernés » (partie nord) de la Commune.

Ces voies ci-dessus désignées recevront les dénominations officielles suivantes :

- le « chemin Poublan » prend la dénomination officielle de « Chemin de Bareille »
- la « route de Bernés » (partie nord) prend la dénomination officielle d'« Impasse Aramoun ».

Voté à l'unanimité

Lecture de la délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L.2213-1 ;

Le Maire ayant signalé l'intérêt de donner une nouvelle dénomination officielle du « chemin Poublan » et de la « route de Bernés » (partie nord) de la Commune et rappelant les conditions d'exercice du choix du conseil municipal ; que ces voies ci-dessus désignées figurant au plan annexé à la présente délibération recevront les dénominations officielles suivantes :

- le « chemin poublan » prend la dénomination officielle de « chemin de Bareille »
- la « route de Bernés » (partie nord) prend la dénomination officielle d'« impasse Arramoun »

IMPASSE ARRAMOUN	
PAN	PARCELLE CAD
80	A 428

CHEMIN DE BAREILLE	
PAN	PARCELLE CAD
58	C 446
62	C 426
64	C 467
66	C 467
68	C 467
126	C 430
196	C 429
226	C 455
230	C 456
506	C 328

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE que les voies et places publiques ci-dessus désignées sous lequel elles figurent au plan annexé à la présente délibération recevront les dénominations officielles suivantes :

- le « chemin poublan » prend la dénomination officielle de « chemin de Bareille »
- la « route de Bernés » (partie nord) prend la dénomination officielle de « impasse Arramoun »

PRECISE que les crédits sont prévus au budget de la Commune pour la couverture des frais de fourniture et de pose des poteaux et plaques indicatives.

Séance de la Réunion du Conseil du 2 Décembre 2020

4- Réalisation d'une surface gravillonnée carrossable avec dalles stabilisatrices de gravillons au cimetière communal dans le cadre de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)

Réalisation de la deuxième tranche de travaux des allées du cimetière dans le cadre de l'Ad'AP.

Devis de l'Entreprise DESPAGNET pour la 2^{ème} tranche : 9.143.63 € TTC

Pour rappel montant 1^{ère} tranche Entreprise DESPAGNET : 11.297 €

Début des travaux programmés pour Mars 2021.

Voté à l'unanimité

Lecture de la délibération

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, un devis, dans le cadre de l'Ad'AP, de l'entreprise Despagnet sis 120 route de Mont de Marsan à MARTIN D'ONEY (40090), concernant la réalisation d'une surface gravillonnée carrossable avec dalles stabilisatrices de gravillons au cimetière communal.

Suite à la lecture du descriptif du devis d'un montant de 9 143, 63 € TTC et Ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTÉ dans le cadre de l'Ad'AP, le devis de l'entreprise Despagnet sis 120 route de Mont de Marsan à MARTIN D'ONEY (40090), d'un montant de 9 143, 63 € TTC, concernant la réalisation d'une surface gravillonnée carrossable avec dalles stabilisatrices de gravillons au cimetière communal.

Séance de la Réunion du Conseil du 31 Mars 2021

1- Affermissement de la tranche conditionnelle 1 du lotissement Labaigt

Il s'agit de voter l'affermissement de 2^{ème} tranche du lotissement qui aurait dû être délibéré au démarrage des travaux, compliqué vu la crise sanitaire.

Pas de changement du CCAP établi en mai 2016 pour la tranche conditionnelle seule la garantie retenue pourra être remplacée par une garantie à première demande ou une caution et à ce moment-là modifier le CCAP en conséquence.

Le Maire expose et le conseil municipal délibère.

Les montants de la tranche conditionnelle :

Lot n°1 voirie, réseaux finition jusqu'à l'enrobé, trottoirs

252 750,95 € HT soit 303 301,14 € TTC

Lot n°2 paysager, arbustes, engazonnement de la noue

34 120,22 € HT et 40 944,26 € TTC

Le réajustement a été fait environ 17 000 € de plus.

Précise que les crédits sont inscrits au budget primitif.

Le jardin d'enfants est à part, coût élevé, la CCLO a discuté d'une offre d'aide, à revoir plus tard.

Voté à l'unanimité

Lecture de la délibération

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du lancement des travaux de la deuxième tranche du Lotissement Labaigt, il convient de délibérer sur l'affermissement de la tranche conditionnelle 1.

-La tranche conditionnelle 1 doit désormais être affermée car d'une part, la tranche ferme est achevée, et, d'autre part, la commune a décidé de poursuivre les travaux du lotissement Labaigt pour créer de nouveaux lots viabilisés.

Les montants HT et TTC de la tranche conditionnelle 1 pour les lots 1 et 2 sont les suivants :

LOT1 : 252 750,95 € HT soit 303 301,14 € TTC

LOT2 : 34 120,22 € HT et 40 944,26 € TTC

Monsieur le Maire précise que toutes les dispositions mentionnées dans le CCAP établi en mai 2016 continuent à produire leurs effets pour la tranche conditionnelle. Il conviendra toutefois de préciser l'article 5 relatif aux garanties financières en rajoutant la phrase suivante sous le premier paragraphe : la retenue de garantie pourra être remplacée par une garantie à première demande ou une caution" et de faire modifier le CCAP en conséquence.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **Décide** d'affermir la tranche conditionnelle I comme suit :
 - **LOT1** : 252 750,95 € HT soit 303 301,14 € TTC
 - **LOT2** : 34 120,22 € HT et 40 944,26 € TTC
- o **précise** que les crédits sont inscrits au budget primitif,
- o **donne** toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires afin de mettre en œuvre la réalisation du projet.
- **Confirme** que les dispositions mentionnées dans le CCAP établi en mai 2016 continuent à produire leurs effets pour la tranche conditionnelle I avec une précision à apporter pour l'article 5 relative aux garanties financières.

Séance de la Réunion du Conseil du 14 Avril 2021

1- Fixation des taux des impôts locaux pour l'année 2021

Cette année, le taux départemental de 13,47 % vient s'ajouter au taux d'imposition de 2020 du Foncier Bâti afin de compenser la disparition de la Taxe d'Habitation.

Il est appliqué un taux correcteur de 1,27 % sur l'ensemble permettant une somme supplémentaire pour la commune de 48.820 €.

Après étude de la Commission Finances, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas changer les taux d'imposition pour l'année 2021.

Taxes	Taux 2020	Bases 2020	Taux 2021	Bases 2021	Produits 2021
Taxe foncière Bâti (TFB)	13,65	643.343	27,12 Dont taux département 2020 13,47 %	665.100	180.375
Taxe foncière Non Bâti (TFNB)	33,70	28.712	33,70	28.700	9.672
					190.047

A ce montant de produits 2021, viennent s'ajouter les diverses ressources suivantes :

- Produits 2021	190.047 €
- Autres taxes fiscales attribuées	2.961 €
- Allocations compensatrices et DCRTP	1.694 €
- Versement FNGIR	9.344 €
- Versement coefficient correcteur	48.820 €

Montant total prévisionnel de la fiscalité 2021 = 252.866 €

Voté à l'unanimité

Lecture de la délibération

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des quatre grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980,
- les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.
- Le Conseil Municipal,
- considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **190 047 €**
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- fixe les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

Taxes	Taux votés en 2020	Taux votés en 2021	Bases 2021	Produits 2021
T.F.B.	13,65	27,12 (<i>dont taux département 2020</i>)	665 100	180 375
T.F.N.B.	33,70	33,70	28 700	9 672
			Total	190 047

Compte-Rendu des Délibérations du Conseil Municipal



2- Vote des subventions au Budget Primitif 2021

Après examen des dossiers de demande de subvention des associations par la Commission Finances réunie le 06 Avril dernier, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer les subventions suivantes :

Associations	Attribué en 2020	Montants proposés pour 2021	Voté pour 2021
ASSOCIATION SPORTS LOISIRS (ASL)	1.400	1.000	1.000
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES (ABC)	500	500	500
ASSOCIATION UNION BEARNAISE (UB)	2.500	2.000	2.000
COMITE DES FETES	2.000	2.000	2.000
ASSOCIATION LOU TEMPS DE BIBE	1.000	500	500
ASSOCIATION ARCANTO	500	500	500
TOTAL	7.900	6.500	6.500

Voté à l'unanimité

Il sera cependant porté sur le budget primitif 2021 de la commune le montant de 7.900 €.

Lecture de la délibération

Après Examen des dossiers de demande de subvention des associations et de leurs bilans financiers par la commission finances réunie 6 avril 2021, le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions à allouer aux différentes associations.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité vote les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Voté pour 2020	Proposition de la Commission Finances pour 2021	Voté pour 2021
ARGAGNON SPORTS LOISIRS	1 400	1000	1000
ASS PARENTS D'ELEVES ABC	500	500	500
ASSO UNION BEARNAISE	2 500	2000	2000
COMITE DES FETES	2 000	2000	2000
LOU TEMPS DE BIBE	1 000	500	500
ARCANTO	500	500	500

FINANCES : LES BUDGETS

FINANCES "BUDGET DE LA COMMUNE"

DEPENSES	FONCTIONNEMENT		
	Budget 2020	Réalisé 2020	Budget 2021
Charges générales	87 750,00 €	60 671,44 €	90 350,00 €
Charges personnel	150 400,00 €	143 299,91 €	163 034,00 €
Atténuations de produits	3 854,00 €	3 854,00 €	5 000,00 €
Autres charges	267 132,00 €	203 867,63 €	203 011,00 €
Charges financières	7 550,00 €	7 549,84 €	6 463,00 €
Charges exceptionnelles	23 115,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses imprévues	19 496,00 €	0,00 €	0,00 €
Virement investissement	54 658,00 €	0,00 €	200 705,00 €
TOTAL	613 955,00 €	419 242,82 €	668 563,00 €

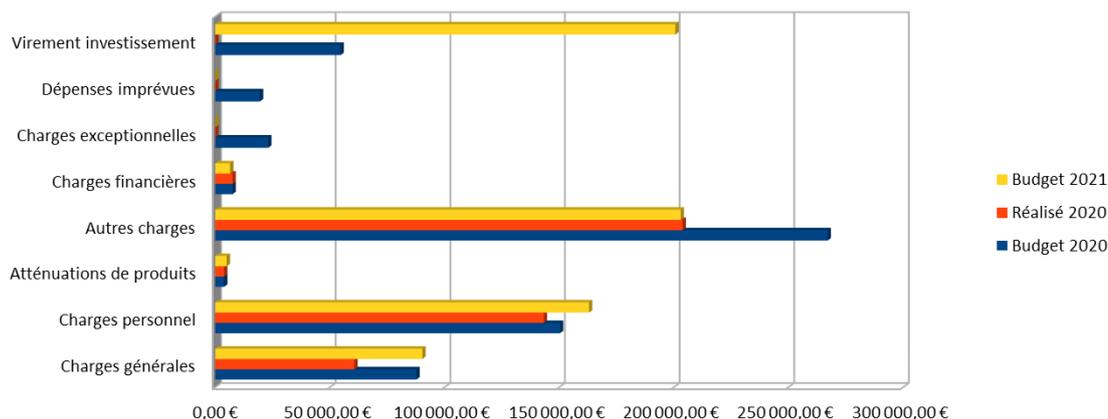


2020/2021

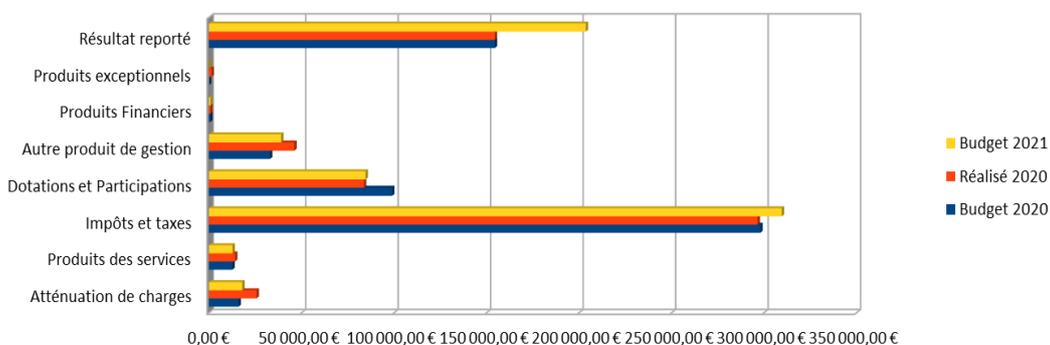


FINANCES : LES BUDGETS

FINANCES "BUDGET DE LA COMMUNE"

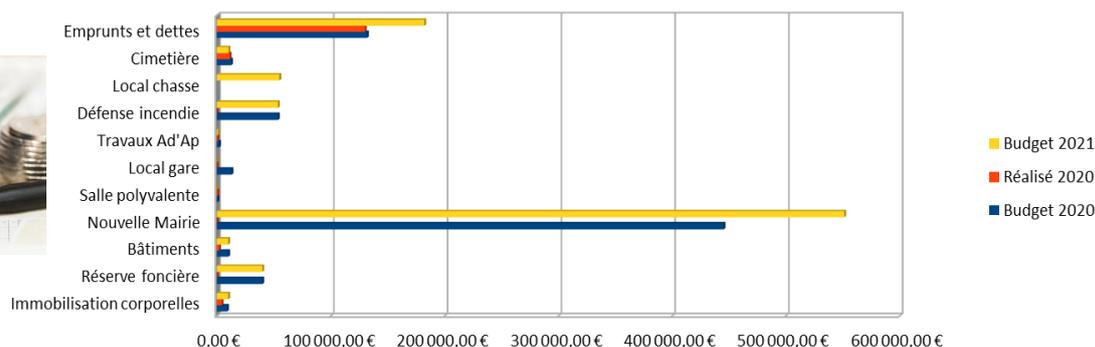


FONCTIONNEMENT			
RECETTES	Budget 2020	Réalisé 2020	Budget 2021
Atténuation de charges	16 000,00 €	25 722,75 €	18 000,00 €
Produits des services	12 652,00 €	14 098,95 €	12 752,00 €
Impôts et taxes	298 082,00 €	296 606,00 €	309 684,00 €
Dotations et Participations	99 010,00 €	83 797,46 €	84 653,00 €
Autre produit de gestion	33 010,00 €	46 142,40 €	39 010,00 €
Produits Financiers	705,00 €	705,90 €	769,00 €
Produits exceptionnels	0,00 €	1 367,61 €	0,00 €
Résultat reporté	154 496,00 €	154 496,34 €	203 695,00 €
TOTAL	613 955,00 €	622 937,41 €	668 563,00 €

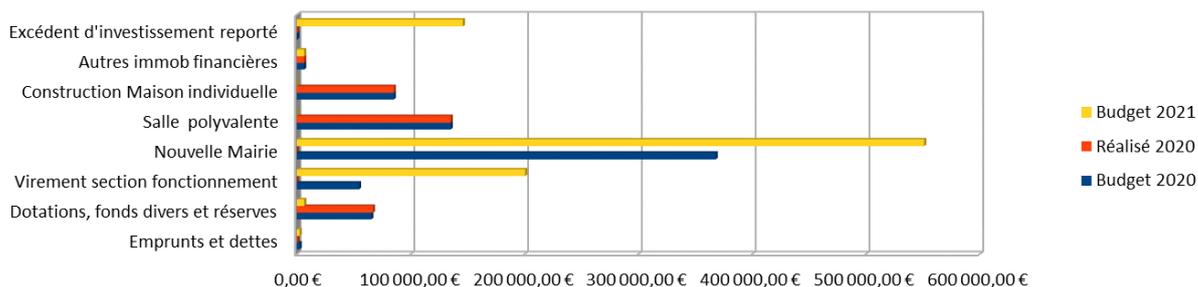


INVESTISSEMENT			
DEPENSES	Budget 2020	Réalisé 2020	Budget 2021
Immobilisation corporelles	9 000,00 €	4 305,99 €	10 000,00 €
Réserve foncière	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €
Bâtiments	10 000,00 €	1 959,50 €	10 000,00 €
Nouvelle Mairie	445 500,00 €	0,00 €	551 550,00 €
Salle polyvalente	652,00 €	651,60 €	0,00 €
Local gare	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux Ad 'AP	2 000,00 €	655,46 €	1 000,00 €
Défense incendie	53 677,00 €	0,00 €	53 678,00 €
Local chasse			55 000,00 €
Cimetière	12 500,00 €	11 297,86 €	10 200,00 €
Emprunts et dettes	131 956,00 €	130 025,42 €	182 378,00 €
TOTAL	718 285,00 €	148 895,83 €	913 806,00 €

FINANCES : LES BUDGETS

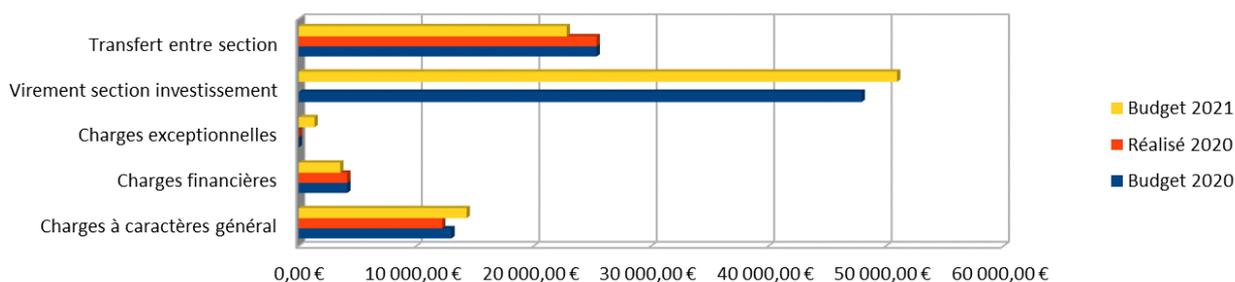


RECETTES	INVESTISSEMENT		
	Budget 2020	Réalisé 2020	Budget 2021
Emprunts et dettes	2 500,00 €	600,00 €	2 500,00 €
Dotations, fonds divers et réserves	65 500,00 €	66 942,65 €	6 556,00 €
Virement section fonctionnement	54 658,00 €	0,00 €	200 705,00 €
Nouvelle Mairie	368 229,00 €	0,00 €	551 500,00 €
Salle polyvalente	135 301,00 €	135 301,00 €	0,00 €
Construction Maison individuelle	85 188,00 €	85 188,00 €	0,00 €
Autres immob financières	6 500,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €
Excédent d'investissement reporté	409,00 €	409,07 €	146 045,00 €
TOTAL	718 285,00 €	294 940,72 €	913 806,00 €



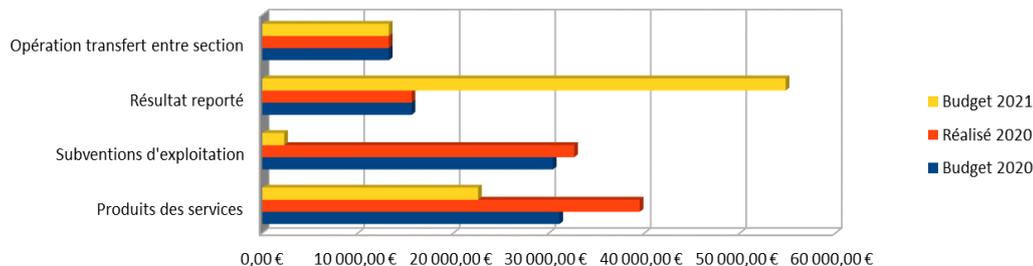
FINANCES "BUDGET ASSAINISSEMENT"

DEPENSES	FONCTIONNEMENT		
	Budget 2020	Réalisé 2020	Budget 2021
Charges à caractères général	13 000,00 €	12 218,64 €	14 300,00 €
Charges financières	4 128,00 €	4 127,30 €	3 527,00 €
Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	1 341,00 €
Virement section investissement	47 949,00 €		50 962,00 €
Transfert entre section	25 366,00 €	25 366,00 €	22 824,00 €
TOTAL	90 443,00 €	41 711,94 €	92 954,00 €

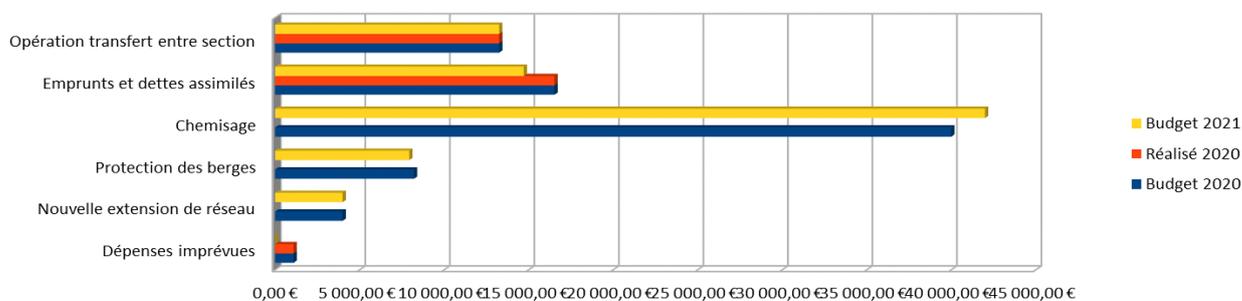


FINANCES : LES BUDGETS

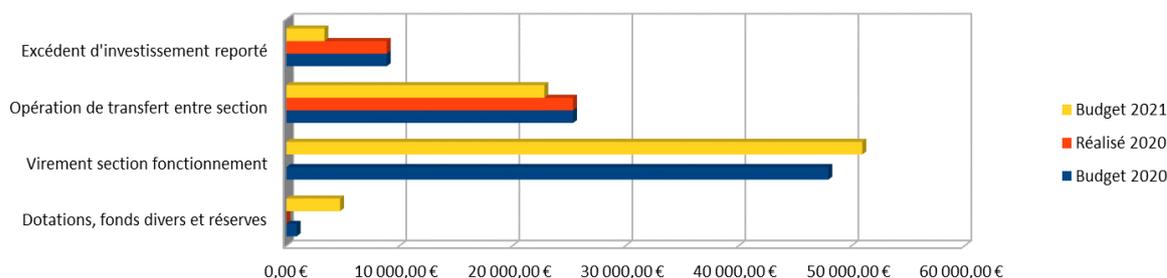
RECETTES	FONCTIONNEMENT		
	Budget 2020	Réalisé 2020	Budget 2021
Produits des services	31 114,00 €	39 526,00 €	22 600,00 €
Subventions d'exploitation	30 431,00 €	32 663,00 €	2 300,00 €
Résultat reporté	15 644,00 €	15 644,10 €	54 801,00 €
Opération transfert entre section	13 254,00 €	13 253,06 €	13 253,00 €
TOTAL	90 443,00 €	101 086,16 €	92 954,00 €



DEPENSES	INVESTISSEMENT		
	Budget 2020	Réalisé 2020	Budget 2021
Dépenses imprévues	1 094,00 €	1 093,56 €	0,00 €
Nouvelle extension de réseau	4 000,00 €		4 000,00 €
Protection des berges	8 217,00 €		7 940,00 €
Chemisage	40 000,00 €		42 000,00 €
Emprunts et dettes assimilés	16 532,00 €	16 531,38 €	14 711,00 €
Opération transfert entre section	13 254,00 €	13 253,06 €	13 253,00 €
TOTAL	83 097,00 €	30 878,00 €	81 904,00 €



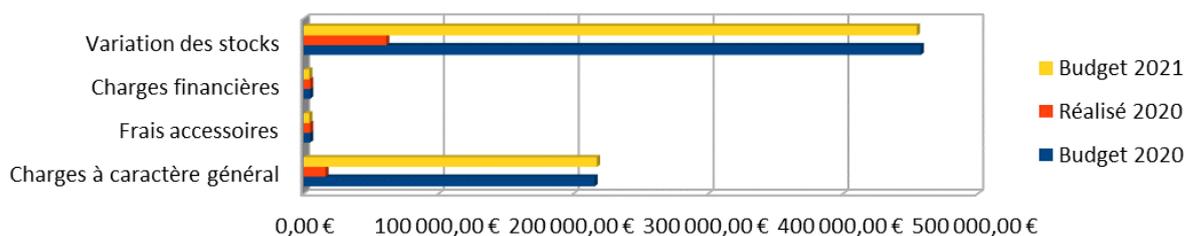
RECETTES	INVESTISSEMENT		
	Budget 2020	Réalisé 2020	Budget 2021
Dotations, fonds divers et réserves	905,00 €	0,00 €	4 752,00 €
Virement section fonctionnement	47 949,00 €		50 962,00 €
Opération de transfert entre section	25 366,00 €	25 366,00 €	22 824,00 €
Excédent d'investissement reporté	8 877,00 €	8 877,91 €	3 366,00 €
TOTAL	83 097,00 €	34 243,91 €	81 904,00 €



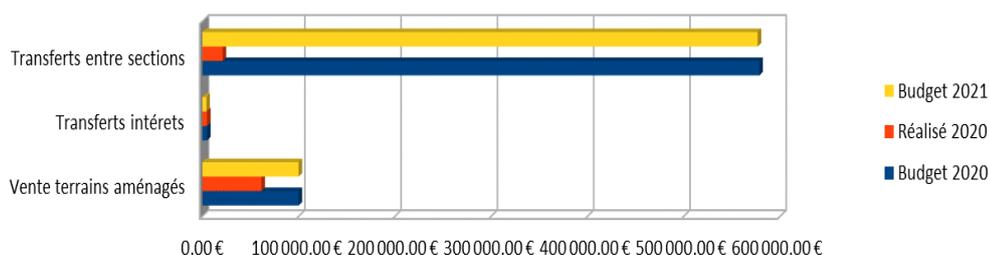
FINANCES : LES BUDGETS

FINANCES "BUDGET LOTISSEMENT LABAIGT"

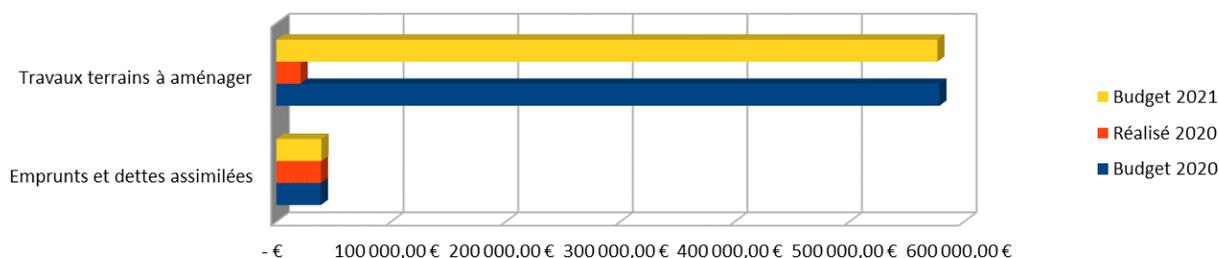
DEPENSES	FONCTIONNEMENT		
	Budget 2020	Réalisé 2020	Budget 2021
Charges à caractère général	215 800,00 €	16 184,91 €	217 650,00 €
Frais accessoires	4 858,00 €	4 857,05 €	4 162,00 €
Charges financières	4 858,00 €	4 857,05 €	4 162,00 €
Variation des stocks	457 845,00 €	61 345,00 €	454 911,00 €
TOTAL	683 361,00 €	87 244,01 €	680 885,00 €



RECETTES	FONCTIONNEMENT		
	Budget 2020	Réalisé 2020	Budget 2021
Vente terrains aménagés	100 000,00 €	61 345,00 €	100 000,00 €
Transferts intérêts	4 858,00 €	4 857,05 €	4 162,00 €
Transferts entre sections	578 503,00 €	21 041,96 €	576 723,00 €
Résultat reporté			
TOTAL	683 361,00 €	87 244,01 €	680 885,00 €

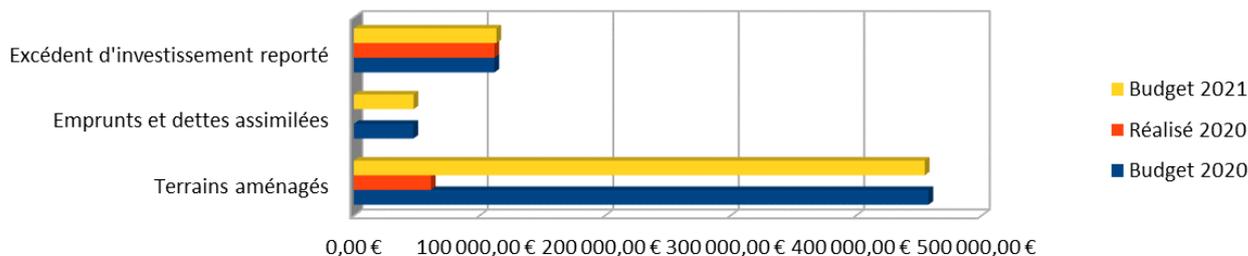


DEPENSES	INVESTISSEMENT		
	Budget 2020	Réalisé 2020	Budget 2021
Emprunts et dettes assimilées	38 708,00 €	38 707,17 €	39 285,00 €
Travaux terrains à aménager	578 503,00 €	21 041,96 €	576 723,00 €
Excédent d'investissement reporté			
TOTAL	617 211,00 €	59 749,13 €	616 008,00 €



FINANCES : LES BUDGETS

RECETTES	INVESTISSEMENT		
	Budget 2020	Réalisé 2020	Budget 2021
Terrains aménagés	457 845,00 €	61 345,00 €	454 911,00 €
Emprunts et dettes assimilées	47 400,00 €		47 535,00 €
Excédent d'investissement reporté	111 966,00 €	111 966,29 €	113 562,00 €
TOTAL	617 211,00 €	173 311,29 €	616 008,00 €



CCAS : Cadeau nouvelle naissance et Aide au centre de loisirs

Cadeau nouvelle naissance



Toute nouvelle naissance est source de frais pour les parents.

Le CCAS a décidé d'attribuer une prime de bienvenue pour les nouveaux nés venant agrandir la population du village.

C'est ainsi que le CCAS offrira une participation de **30€** aux heureux parents en échange d'un relevé d'identité bancaire à remettre au secrétariat de la Mairie afin d'effectuer par virement le règlement de cette somme. Nous avons eu le plaisir d'offrir cette participation à quatre familles.

Aide aux familles fréquentant le Centre de Loisirs d'Arthez de Béarn



Par délibération du Conseil d'Administration, le CCAS a décidé d'accorder une aide aux familles dont les enfants fréquentent le Centre de Loisirs d'Arthez de Béarn lors des vacances scolaires d'un montant de **3,20 €** par enfant et par jour de présence.

CCAS : Livraison de colis

Traditionnellement en Février avait lieu le repas annuel de la Commune offert par le Centre Communal d'Action Sociale. Nous avons là l'occasion d'une rencontre amicale et conviviale entre les personnes de la commune ayant 65 ans et plus. Malheureusement, le contexte actuel de la pandémie interdisant les rassemblements et les repas de groupe, l'équipe municipale et les membres du C.C.A.S avaient à cœur de faire plaisir à toutes ces personnes en leur distribuant un colis gourmand élaboré par la Cave d'Angèle à Orthez.

La majeure partie d'entre nous étant vacciné, en attendant les retrouvailles le CCAS reste disponible et à votre écoute. En cas de grosses chaleurs, pensez à vous hydrater.

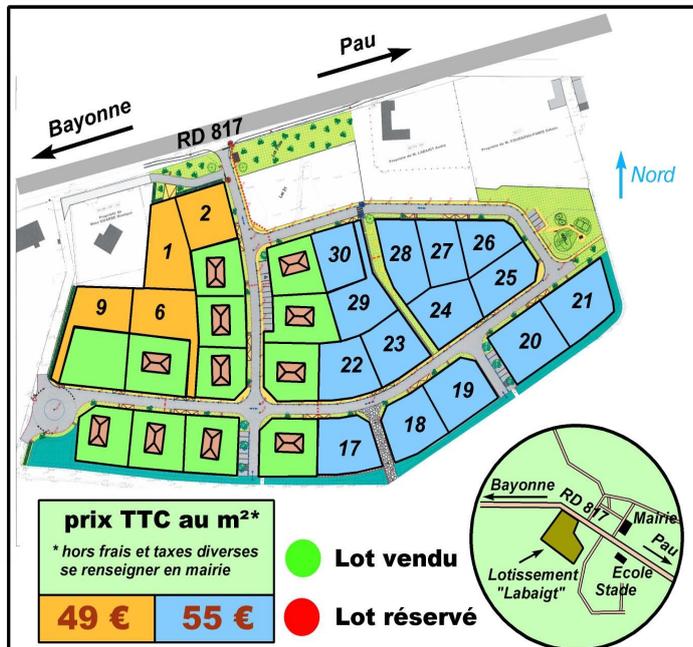


LOTISSEMENT COMMUNAL LABAIGT

Les travaux primaires d'aménagement de la 2ème partie du lotissement sont terminés depuis quelques jours.

Les 14 lots de la seconde tranche du lotissement Labaigt sont maintenant disponibles à la vente.

5 lots sont réservés et des permis de construire vont bientôt être déposés.



N° Lot	surface m ²
1	837
2	688
6	848
9	719
17	737
18	769
19 ●	811
20 ●	879
21 ●	751

N° Lot	surface m ²
22	748
23	707
24 ●	779
25 ●	674
26	576
27	630
28	738
29	775
30	590

Les surfaces des lots 17 à 30 seront ajustées après réalisation des travaux d'aménagement

Sur notre blog et en Mairie sont à votre disposition:

- le règlement de lotissement
- le plan de masse et d'autres informations

Contact: mairieargagnon.blogspot.fr
Tel: 05 59 67 65 86



suivez sur notre blog
les dernières mises à jour
(réservations - ventes)

ne pas jeter sur la voie publique



TRAVAUX DE VOIRIE

L'entretien de la voirie consiste principalement en des interventions ponctuelles sur les défauts de surface. Chaque désordre constaté fait l'objet d'un signalement au service de la CCLO, gestionnaire de la voirie. Quand cela est possible, les interventions sont groupées et les retouches sont faites sur la Commune.

La réfection linéaire des routes par de l'enrobé représente un investissement important et la Commune n'en a pas bénéficié depuis plusieurs années. Certaines de nos routes le méritent pourtant, et sont dans les projets de la CCLO. Récemment, c'est la route de Pédauque qui a été refaite dans sa partie la plus abîmée.

Mais au-delà de la qualité de la surface de la route, l'urgence sur notre village a été de recenser et de traiter les désordres majeurs liés au mauvais écoulement des eaux de pluies. Les fortes précipitations d'avril et décembre 2020 ont causé des désagréments chez beaucoup de riverains.

Nous avons obtenu que la CCLO intervienne massivement sur notre Commune. Des travaux d'importance ont été réalisés.

Plusieurs points sur la route de l'Eglise et au début de la route Impériale ont déjà été traités. Sont à l'étude d'autres problèmes à résoudre route du Mouilladé, route de Guillemet et route de l'Eglise, pour ne citer que ceux-là.

Ces précipitations sont violentes et rares. Il se peut que nous n'ayons pas connaissance de tous les problèmes que cela peut occasionner. N'hésitez pas à prendre des photos (si possible) et nous signaler tout désagrément lié aux fortes pluies : nos démarches de signalement à la CCLO n'en seront que plus rapides et efficaces.



ENTRETIEN DES ABORDS - LAMIER - BORDURES

Cette année le lamier (élagage) est passé pour dégager les lignes aériennes (électricité et télécommunications), mais aussi pour préparer le déploiement physique de la fibre.

La première tonte (par épareuses) des bordures des voies, dite passe « de sécurité », s'est déroulée à mi-printemps. Elle ne concerne que la bande longeant la chaussée ainsi que les talus gênant la visibilité (dans les virages essentiellement).

Une seconde passe complète a été effectuée et une troisième est prévue à l'automne.

De nombreux riverains tondent et embellissent les bords de route autour de chez eux à l'occasion de l'entretien de leur jardin. Nous tenons à les remercier pour ces initiatives qui permettent d'embellir le cadre de vie communautaire entre deux entretiens par la CCLO.



L'ADRESSAGE

Certaines habitations de notre village ont vu leur adresse modifiée. Effectivement, au vu de la réglementation et du code d'adressage, cette action était indispensable pour plusieurs raisons :

- * Identification précise du logement par les services (évacuation sanitaires, intervention pompiers etc.),
- * Attribution d'un point d'accès numérique (PAN) pour être éligible à la fibre,
- * Distribution plus facile du courrier et des colis.

Suite à ces changements ou en cas de nouvelle construction une plaque est remise par la mairie.

Il est indispensable que cette plaque numérotée soit posée correctement sur votre boîte aux lettres.

Dès que vous recevez le courrier de la mairie avec votre nouveau numéro ou nouvelle adresse, vous devez les transmettre aux différents organismes et ne plus utiliser votre ancienne adresse qui sera obsolète.



Cérémonie du 8 Mai 1945

Le devoir civique et républicain a été assuré durant le confinement.
Le dernier dépôt de gerbe, le 8 mai, s'est déroulé dans le strict respect des gestes barrières.

L'assemblée s'est souvenue avec émotion de Michel Broca qui nous a quitté quelques semaines plus tôt. Il était non seulement un ancien adjoint dévoué, méritant et apprécié de tous, mais aussi le porte-drapeau de nos cérémonies.

C'est Monsieur André Labaigt qui lui succède dans ce rôle important pour la mémoire de la Commune.



Michel BROCA décoré le 8 Mai 2019 de la médaille de porte-drapeau avec « étoile dorée » et remise du diplôme d'honneur pour ses 28 années de fidélité dans sa fonction.



8 Mai 2021



8 Mai 2021



PARIS
14, BOND-POINT
DES CHAMPS-ÉLYSÉES
REDICTION ADMINISTRATION
21, Boulevard Malesherbes, 21
TÉL. 1041 et 1042
Publication de midi à 19 h 30

LE FIGARO

Le Jeudi 1 fr. 50

MARDI 8 MAI 1945
N° 226 119^e ANNÉE

TARIFS DES ABONNEMENTS
FRANCE
3 MOIS 140 francs
6 MOIS 260 francs
12 MOIS 500 francs
10, Boulevard des Capucines
Télégrammes : 50404, 50405 et 50406
© J.B. Ponsard Paris 1945

L'ALLEMAGNE A CAPITULÉ

LA REDDITION SANS CONDITIONS A ÉTÉ SIGNÉE A REIMS, HIER MATIN A 2 H. 20

LA VICTOIRE SERA PROCLAMÉE aujourd'hui à 15 heures dans les capitales alliées

8 MAI 1945

LA PRÉSIDENTIE DU GOUVERNEMENT A COMMUNIQUÉ HIER :
Le Général de Gaulle, président du Gouvernement Provisoire de la République Française, adressera un message au pays demain 8 mai 1945, à 15 heures.
Ce message sera l'annonce officielle de la Victoire.
Le président Truman, le maréchal Staline et M. Winston Churchill prononceront à la même heure une allocution radiodiffusée. Le roi George VI parlera à 21 heures.

COMMENT J'AI SIGNÉ POUR LA FRANCE L'ACTE DE CAPITULATION
Un récit du général Seves

LA FIN
Voilà, achetés, ce soir, la nuit qui, à travers les jours de jeûne, de privation de pain, de défilés et de pénitence, devait conduire à cette victoire dont le monde attendait la venue.

LA NOUVELLE EST ANNONCÉE AU PEUPLE ALLEMAND
Le message de la capitulation de l'Allemagne est transmis à Berlin par une distribution de tracts effectuée dans divers points de la ville.

LE CHATIMENT
par Vladimir d'ORMESSON

REVÈNEMENT dont nous sommes à peine venus briser le charme, nous attendons le défilé victorieux de la population. Il y aura à l'heure de l'armistice, il y aura à l'heure de la victoire, il y aura à l'heure de la capitulation. Une telle situation nous bouleverse au moment où nous approchons enfin, nous nous sentons enfin libérés, nous nous sentons enfin vaincus. Il est vrai que nous vivons l'un des plus grands jours de l'histoire humaine.

Les hostilités ont cessé sur le front de la 1^{re} Armée Française





RAPPELS ET VIGILANCES



Animaux Errants

Malgré plusieurs avertissements dans nos précédents bulletins, de plus en plus de chiens divaguent sur la commune et commettent des dégâts (poubelles renversées, clôtures abîmées, agressions envers les pèlerins et autres promeneurs). Même à quelques mètres de son domicile, l'animal ne peut être en liberté sur la voie publique. Ces chiens seront systématiquement capturés et mis en fourrière sans en avertir le propriétaire.

Il est rappelé que depuis le 1er juin 2015, la Commune a passé un contrat avec la société SACPA pour récupérer les animaux en divagation. Les propriétaires devront payer les frais de récupération et d'hébergement qui sont souvent très chers.

Merci d'être très vigilants.



Les Nuisances Sonores



La loi interdit les nuisances sonores diurnes :

« Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage », mais l'article R. 1334-31 du Code de la santé publique s'interprète de manière assez tolérante.

Il est interdit d'utiliser des outils de jardinage bruyants en dehors des créneaux légaux !

- * **En jour ouvrable : De 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30**
- * **Le samedi : De 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**
- * **Le Dimanche : De 10h00 à Midi**

Vitesse des Véhicules

De nombreux administrés nous font remarquer que plusieurs automobilistes, motocyclistes et tracteurs roulent à une vitesse excessive sur nos routes communales.

C'est un manque de civisme et leur irresponsabilité fait courir des risques à autrui.

Il est souhaitable que ces comportements dangereux cessent.



Vigilance Cambriolage

ATTENTION!

- ⇒ Les cambrioleurs n'ont besoin que de quelques minutes pour rentrer chez vous et trouver ce qui les intéresse (argent, bijoux en or, clés de voiture).
- ⇒ Surtout, pensez à fermer vos portes à clé même pour une courte durée ou lorsque vous faites du jardinage, un barbecue dans votre jardin.
- ⇒ Lorsque vous partez en vacances, vous avez la possibilité de contacter la gendarmerie pour surveiller votre domicile pendant leurs patrouilles quotidiennes.

Ce service s'appelle « Opération Tranquillité Vacances ».



Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

RAPPELS UTILES

École

Inscriptions Nouveaux élèves:

Pour les nouvelles inscriptions, il faut toujours s'adresser à la Mairie (ne pas prendre en compte l'article du SIVOM dans le journal La République des Pyrénées du Jeudi 25 Mars 2021) muni de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile. Sont concernés les enfants des nouveaux arrivants et les petits qui font 3 ans dans l'année.



Le Relai d'Assistants Maternelles

N'hésitez pas à contacter la RAM Amayra du secteur au 05.59.53.91.76.

Le service est ouvert afin de répondre aux besoins des familles et de les accompagner dans les différentes demandes liées à l'accueil des enfants.

Ouvert au public :

- * Sur Artix, 20 Cité Pondix : Les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, les vendredis de 9h à 12h.
- * De plus, des permanences sont tenues les après-midis sur Lagor (le mardi), Mourenx (le lundi), sur Arthez de Béarn (les mardis et jeudis) et sur Monein (les lundis et jeudis).

Mémo Déchets

Jours de collecte
pour les communes du secteur centre de la CCLO

	ORDURES Ménagères Une fois par semaine	EMBALLAGES Ménagères Tous les 15 jours, semaine paire ou impaire
Aragnon	VENDREDI	MERCREDI - Semaine impaire

ATTENTION !
Collectes jours fériés maintenues
seul les 1/01, 1/05 et 25/12

DECHETS VERTS !
1^{er} mercredi du mois (sur appel)

ENCOMBRANTS
3^{ème} mercredi du mois (sur appel)

Pense-bête : les collectes démarrent très tôt le matin, je n'oublie pas de sortir mes bacs la veille des jours de collecte.

Carte d'accès DÉCHETTERIES

- Arthez-de-Béarn
- Mourenx
- Maslacq
- Orthez
- Monein
- Ramous

Bien vivre ENSEMBLE sur le territoire

Communauté de communes LACO ORTHEZ

RENSEIGNEMENTS :
05 59 60 95 42
www.cc-lacqorthez.fr

Lieux et horaires des déchetteries :

- **Arthez de Béarn**
2 rue du Pont Neuf
Tél : 05 59 67 41 76
Mardi: 13h30-17h30 (18h30 l'été)*
Mercredi et samedi : 9h-12h / 13h30-17h30 (18h30 l'été)*
Vendredi : 9h-12h
 - **Lucq de Béarn**
RD 2 - Samedi : 9h-12h
La carte magnétique n'est pas nécessaire pour l'accès à cette déchetterie
 - **Maslacq**
RD 275 - 27 route de Loubieng
Tél : 05 59 67 31 89
Mardi : 9h-12h
Mercredi et samedi : 9h-12h / 13h30-17h30 (18h30 l'été)*
Vendredi: 13h30-17h30 (18h30 l'été)*
 - **Monein**
Route de Pardies
Tél : 05 59 21 48 59
Du lundi au samedi : 9h-12h / 13h30-17h30 (18h30 l'été)*
 - **Pardies**
Avenue du Lac - route d'Artix
Tél : 05 59 60 05 80
Du lundi au samedi : 9h-12h / 13h30-17h30 (18h30 l'été)*
 - **Orthez**
525 route de Bonnut
Tél : 05 59 67 97 14
Du lundi au samedi : 9h-12h / 13h30-17h30 (18h30 l'été)*
 - **Ramous**
Route impériale
Tél : 05 59 65 97 01
Mardi: 13h30-17h30 (18h30 l'été)*
Mercredi et samedi : 9h-12h / 13h30-17h30 (18h30 l'été)*
Vendredi : 9h-12h
- * Effectif au changement d'heure

Les déchetteries sont fermées les jours fériés.

RAPPELS UTILES

JACQUELINE MORLANNE : CONCILIATRICE DE JUSTICE

Nommée par ordonnance du premier Président de la Cour d'Appel de Pau en date du 5 juin 2015, Jacqueline MORLANNE, n'a cessé depuis d'exercer ses missions en Mairie d'Artix (Téléphone : 05.59.83.29.50) tous les 1er vendredis du mois (Sur Rendez-Vous) et en Mairie d'Arthez de Béarn (Téléphone : 05.59.67.70.52) tous les 1er mercredis matins du mois (Sur Rendez-Vous).

Sa mission : Rechercher une solution amiable aux litiges entre particuliers, Nuisances de voisinage, Plantations, Servitude, Différents entre personnes, Baux d'habitation, Consommation, Baux Ruraux.....

Un engagement au service des autres qu'elle assume parfaitement avec beaucoup d'engouement et de disponibilités. Téléphone : 06.72.49.22.66, Email : jacqueline.morlanne@conciliateurdejustice.fr

ASSISTANTES SOCIALES

* Régime Général : Prendre rendez-vous à l'antenne de Mourenx, Téléphone : 05.59.60.07.96

* MSA : Prendre rendez-vous à la Maison de la Solidarité Départementale d'Orthez, Téléphone : 05.59.69.84.11 / 05.59.53.92.83

RECENSEMENT MILITAIRE À 16 ANS



Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Vous devez faire votre recensement militaire à compter de votre 16^e anniversaire et jusqu'à la fin du 3^e mois qui suit.

Son recensement fait, il reçoit une *attestation de recensement*. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). Le jeune qui s'est fait recenser est ensuite convoqué à participer à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Il est obligatoire de faire le recensement militaire.

Cela vous permet :

* d'obtenir une *attestation de recensement*. Avoir cette attestation est obligatoire pour s'inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, ...) ou un concours administratif en France.

* d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Participer à la JDC (ou en être exempté), est obligatoire pour s'inscrire à partir de l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat ...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de l'âge de 25 ans.

* d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans. Vous pourrez voter dès l'âge de 18 ans, sans avoir d'autres démarches à effectuer (sauf en cas de déménagement notamment).

Vous devez fournir les documents suivants :

- * Carte nationale d'identité ou passeport valide
- * Livret de famille à jour

INSCRIPTION D'OFFICE SUR LES LISTES ÉLECTORALES À 18 ANS

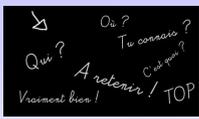
Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait fait les démarches de recensement militaire à partir de 16 ans. Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement...), il faut demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de sa mairie.

Il n'est pas possible d'être inscrit d'office si le recensement militaire n'a pas été fait ou s'il a été fait tardivement. Pour pouvoir voter, il faut alors vous inscrire en mairie ou en ligne (www.service-public.fr).

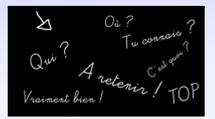
Vous devez fournir les documents suivants :

- * Justificatif d'identité
- * Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- * Formulaire cerfa n°12669 de demande d'inscription (disponible en mairie ou à remplir en ligne)

Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles tout au long de l'année.



LES BONNES ADRESSES



NOM	N° DE TEL	MAIL ET SITE	ACTIVITES
ARRET ET ALLER	05 59 09 37 35 / 06 79 56 98 37	www.stopinfrance.com	Chambres d'hôtes
ATOUT VERT	05 59 67 68 69	www.atout-vert.fr	Création et entretien espaces verts
AU FOURNIL D'ARGAGNON	05 59 38 28 05		Boulangerie Pâtisserie Chocolaterie
BEARN BOISSON SERVICE	06 87 89 30 29	www.bearn-boissons-services.com	Grossiste en boisson
BORDENAVE Denis	06 84 81 14 97	bordenave.denis64@gmail.com	Conseils Services Administratifs
CFB FERMETURES CONCEPT	05 59 67 35 12	fermetures-concept@orange.fr	Menuisier
CAUBET Isabelle	06 81 19 48 14		Infirmière
DUBOIS Gislaine	06 81 99 76 74		Infirmière
CACHAÛ	05 59 67 64 04		Bar Tabac Jeux
CATHY COIFF'	05 59 67 68 36 / 06 80 02 62 20		Coiffeuse à domicile
CAZALA Benoît	07 82 03 88 58		Ostéopathe
CF CARRELAGE	05 24 37 61 30 / 06 18 21 04 17	contact@cf-carrelage.fr	Carreleur
CFB	05 59 67 60 84 / 06 11 40 88 77	wilfrid.bures@wanadoo.fr	Matériel frigorifique
ESCOT Christiane	06 51 26 44 24	www.naturopathie-monchoix.fr	Naturopathe Soins énergétiques
FERT Gilles	05 59 67 35 53		Miel et dérivés
GÎTE DU CAMBARRAT	05 59 67 65 35	gitecambarrat@yahoo.fr	Gîte
KTRA'S	06 17 17 47 68	KTRA.S@free.fr	Assistance administrative
LA BULLE	05 59 67 67 31	www.restaurant-labulle.fr	Restaurant
LA FERME DU CABIRÔO	05 59 67 65 35 / 06 74 19 70 52	www.gites-cabiroo-bearn.com	Gîte
LAHERRERE Laurence	06 75 00 26 82		Praticienne en énergétique traditionnelle chinoise
LDCO	06 31 78 96 35	lespademaurice@gmail.com	Peinture et décoration
LOR'K'IDEE COIFFURE	06 21 91 71 16		Coiffure
MARREC Béatrice	06 42 35 86 62	bea2913@laposte.net	Conseillère en forme et bien-être
MCD METAL	06 86 80 17 67	mcmetal@laposte.net	Tuyauterie Chaudronnerie
MONOMUR BELLENBERG	06 17 59 80 07	www.ziegelwerk-bellenberg.de	Briques isolantes Etude, Assistance
PROWIN	06 17 66 07 28	annie64.prowin@orange.fr	Produits d'entretien professionnel
SARL JARDI'NET	06 03 75 33 35		Jardins espaces verts
SPIRILINE AQUITAINE	06 79 23 53 77	www.spirilineaquitaine.com	Producteur de spiruline
CECB	06 49 29 72 47	cecbexpertise64@gmail.com	Cabinet expertise conseils bâtiment
EDEESSECILS	06 33 55 20 54	EDEESSECILS (Facebook)	Technicienne du regard Prothésiste ongulaire
AU CŒUR DE SOI	06 89 99 62 18		Aromathérapie, Réflexologie plantaire, Soins corps
OPALINE	06 70 84 11 00		Réflexologie plantaire et palmaire
CENTRE BIEN ÊTRE SANTI	06 63 83 35 68	www.centre-santi.com	Analyse Psycho-organique

Des Nouvelles de Nos Associations

LA CHORALE ARCANTO

La fin d'année 2020 et début 2021 ont été identiques, plus d'activité pour les choristes d'ARCANTO, pandémie oblige !

La situation évoluant, nous pourrions probablement reprendre nos répétitions en Septembre 2021 avec sans doute encore quelques contraintes sanitaires à respecter.

Autant vous dire que tous les choristes sont impatients de se retrouver.

Si vous êtes intéressé par le chant, nous recrutons des voix de femmes (sopranos, altos) mais aussi des voix d'hommes.

N'hésitez pas, venez nous rejoindre en Septembre, les répétitions ont lieu le mardi soir dans une ambiance sympathique.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Présidente Marie-José REY au Tél. 06.61.38.84.16 ou la Trésorière Babeth RODRIGUEZ au Tél. 06.82.96.61.63.

Nous avons hâte de nous produire en concert dans notre église et dans cette attente, l'ensemble vocal ARCANTO vous souhaite de bonnes vacances et un bel été 2021.

LOU TEMPS DE BIBE

La fin de crise sanitaire qui se dessine, enfin espérons-le, nous permet d'envisager une reprise en douceur.

En cette période, ne disposant pas de notre salle à la Mairie, nous allons reprendre les après midi « jeux et gouter » à la salle de sport le jeudi 10 juin à 14 heures en espérant pouvoir les reprogrammer tous les 2^{ème} jeudi de chaque mois.

Notre commission « voyage » a repris contact avec les caristes pour envisager une sortie courant septembre.

La commission « repas » étudie la possibilité d'organiser un repas courant octobre / novembre, en espérant qu'à cette période nous aurons récupéré notre salle des associations.

Nous essayerons de vous réunir le plus possible, en respectant les gestes barrières, afin que vous puissiez sortir de cet isolement qui, pour certains, a dû être pénible.

Prenez soin de vous et restez prudents afin que nous puissions nous retrouver le plus rapidement possible !

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Avec la crise sanitaire, les activités de l'association sont au ralenti. Aucune activité n'a pu être faite. Nous avons, cependant, pu financer en sus du budget annuel octroyé à chaque classe :

- * Des tables de camping en bois dans la cour de l'école d'Argagnon
- * Du matériel de sports et des livres pour l'école de Balansun
- * Des petits meubles de rangement pour l'école De Castétis
- * Les garderies ont pu également s'équiper en jeux et livres

Le 8 mai l'association a participé à la commémoration aux monuments aux morts en déposant une gerbe dans chaque village.

Une calculatrice a été offerte à chaque élève de CM2 entrant au collège.

Nous espérons qu'à partir de la rentrée 2021, la crise sanitaire nous laissera un peu de répit et que nous puissions reprendre nos activités afin de garantir le bien être de nos chers petits à l'école : spectacle de fin d'année, carnaval, voyages de fin d'année....

Nous profitons aussi de ce message pour inviter tous les parents d'élèves à rejoindre notre association.

Il y a eu quelques départs au sein du bureau l'année dernière et d'autres sont à prévoir cette année. C'est pourquoi nous faisons un appel à toutes les personnes désirant s'intégrer au sein d'une association où l'avis de chacun est important.

L'ensemble des membres et le bureau de l'association vous souhaitent à tous un très bel été.

Bonnes vacances et nous vous donnons rendez-vous à la rentrée.

Des Nouvelles de Nos Associations

LE COMITÉ DES FÊTES

Vu le contexte actuel, aucune manifestation ne pouvait être organisée. Les dates pour les fêtes locales ne sont pas fixées, nous attendons de nous réunir prochainement.

L'assemblée générale a eu lieu le 27 mars 2021 à l'extérieur de la Mairie.

- * Présidente : Poumé Sylvie
- * Vice-Président : Scié Florian
- * Trésorier : Lacaussague Patrice
- * Vice-Trésorière : De Oliveira Pascale
- * Secrétaire : Sirey Caroline
- * Vice-Secrétaire : Poumé Mélissa

Le comité des fêtes vous souhaite de bonnes vacances sans oublier la crème solaire pour les coups de soleil !

ARGAGNON SPORTS ET LOISIRS

L'ASL s'est réunie en Assemblée Générale le Samedi 26 Juin 2021, le Président Mr HITTE Julien recherche des joueurs pour l'équipe de football d'Argagnon et des dirigeants (secrétaire et membres). Vous pouvez le contacter au 06.83.21.80.19.

Il est prêt à prendre sous son aile toutes personnes désirant monter une activité sportive.

L'UNION BÉARNAISE VOLLEY-BALL

Une deuxième année blanche pour notre association !!

Il nous reste à présenter à nouveau notre activité qui ne demande qu'à rejaillir.

L'UNION BÉARNAISE est un club sportif qui permet de jouer au volley-ball sur les territoires de Balansun et d'Argagnon.

Fort de ses 60 licenciés et portés par ses municipalités, il propose la pratique du volley-ball de 7 à 77 ans, débutants ou confirmés, grands ou petits, garçons ou filles, en compétition ou en loisir.

Nous intervenons dans les écoles pour faire découvrir notre sport.

Nous organisons des séances d'initiation sur les terrains de nos 2 villages.

Si l'envie d'essayer te titille, n'hésites pas à te renseigner au 06.42.47.37.98, tu seras le bienvenu!

Et pour suivre l'actualité de notre club, rendez-vous sur Facebook et sur le site UNION BÉARNAISE.

À bientôt et bon été sportif !!

Le Bureau



Équipe jeunes m18 filles



Équipe jeunes m18 garçons



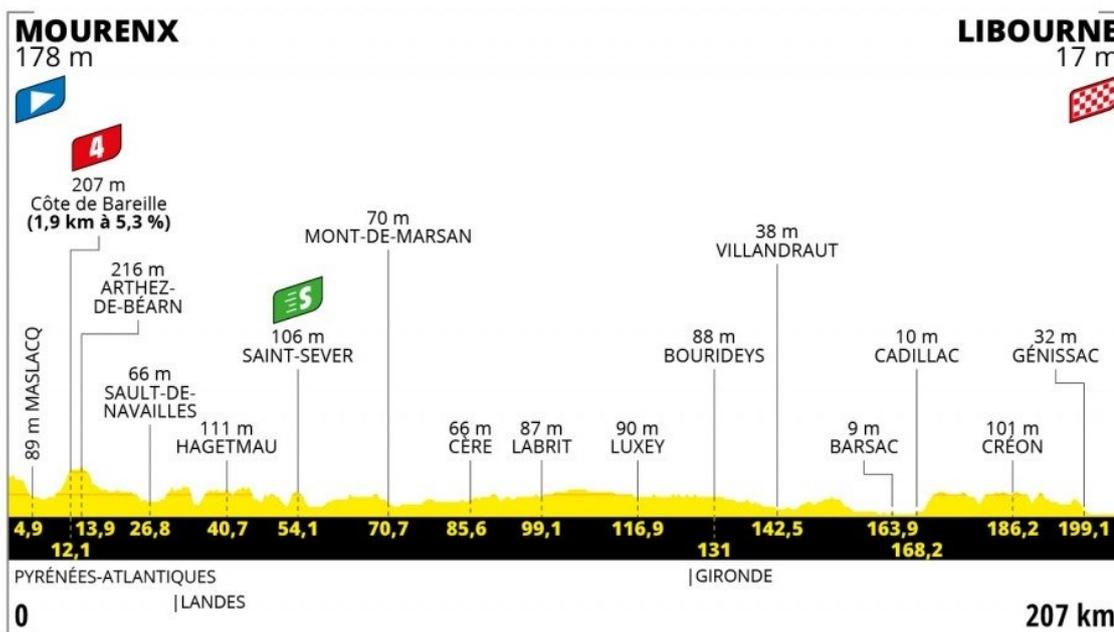
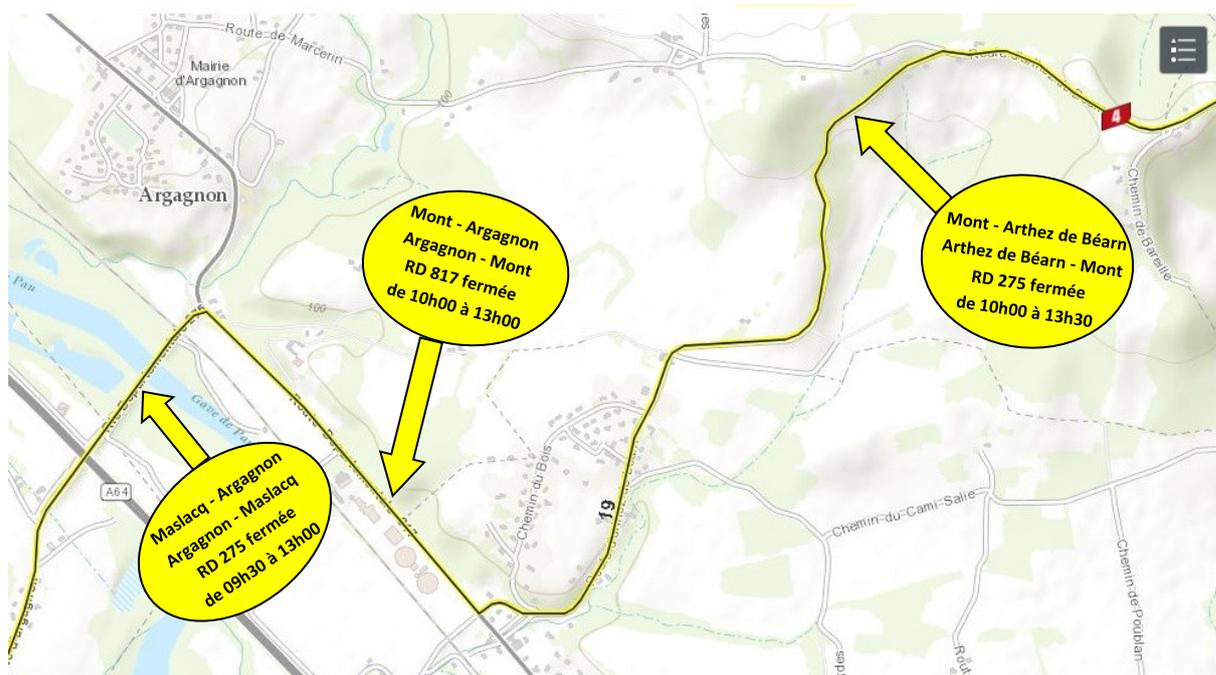
"En volley-vous entre potes"

PASSAGE DU TOUR DE FRANCE À ARGAGNON

Le 16 juillet en matinée, le Tour de France 2021 passera sur les routes de notre Commune.

Venez applaudir les coureurs de cette formidable épreuve sportive historique.

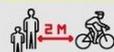
Attention à appliquer les consignes de sécurité et à respecter les gestes barrières.



**TOUS RESPONSABLES
TOUS SUPPORTERS**

2

mètres de distance
avec les coureurs



0

autographe



2

gestes barrières :
masque et gel



0

selfie



PROTÉGEONS LA COURSE ET SES COUREURS





Horaires d'Ouverture
du Secrétariat De Mairie
et de L'Agence Postale Communale

Téléphone : 05.59.67.65.86

@ : mairie.argagnon@orange.fr

Site: mairieargagnon.blogspot.com

Horaires d'Ouverture
du Secrétariat de Mairie

* Sur RDV le lundi de 9h00 à 12h00
et de 13h30 à 16h30

* Sur RDV le matin du mardi au vendredi
de 9h00 à 12h00

* Ouverture l'après-midi le mardi et le jeudi de
13h30 à 17h30, le mercredi de 14h00 à 17h30
et le vendredi de 13h30 à 16h30

Horaires d'Ouverture
de l'Agence Postale Communale

* Mardi et Jeudi de 13h30 à 17h30

* Mercredi de 14h00 à 17h30

* Vendredi de 13h30 à 16h30

FERMETURES DU 12 JUILLET AU 16 JUILLET 2021 INCLUS
ET DU 9 AOÛT AU 20 AOÛT 2021 INCLUS.

Rédigé par la Commission d'Information:

Mesdames : BROCA Nadine, REY Marie-José, DUCAMIN Mireille

Messieurs : LEVEQUE Gilles, CASSOU André, PEZE Olivier